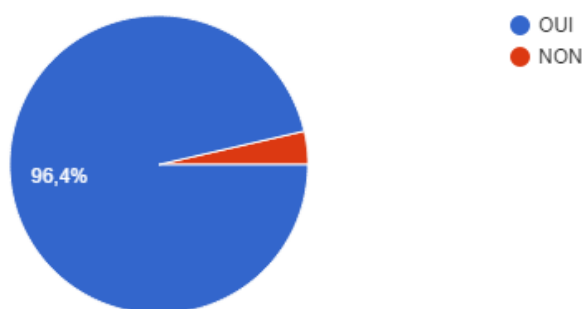


SONDAGE Accueillir un enfant en situation de handicap dans sa classe

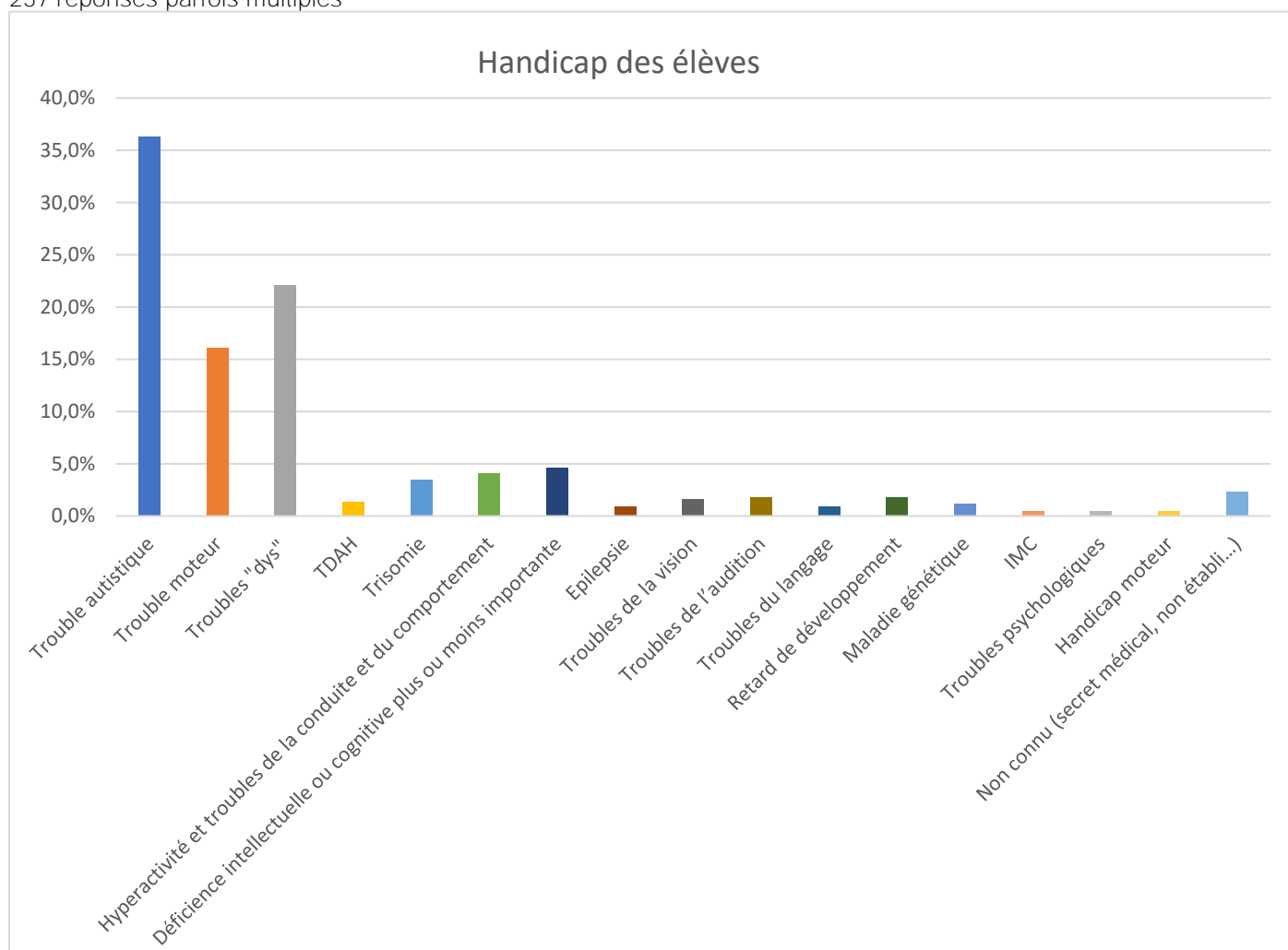
1. Avez-vous déjà accueilli dans votre classe un enfant avec notification de handicap, ou qui, plus tard dans sa scolarité, a eu une notification MDPH ?

250 réponses



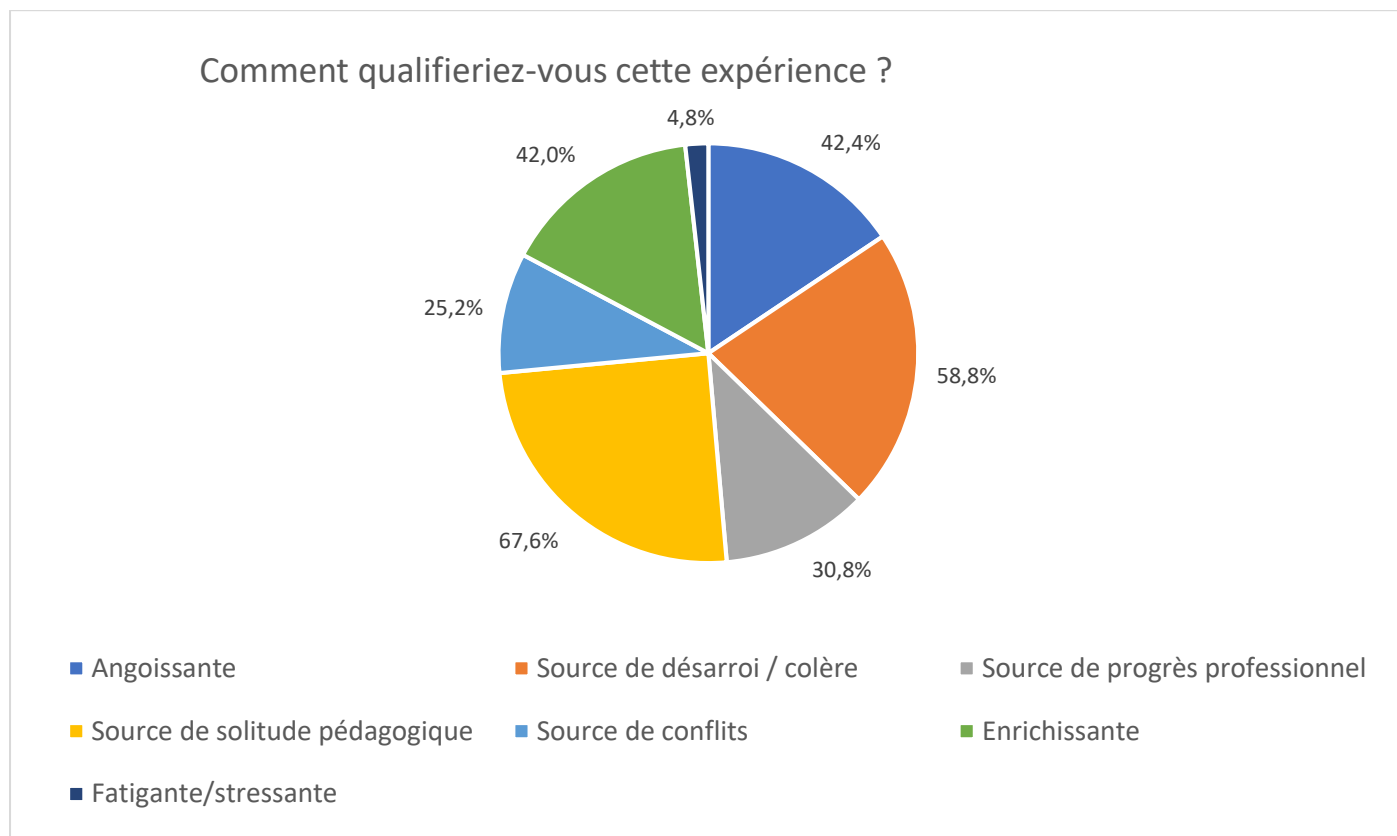
2. Si oui, de quel type était son/leur handicap ?

237 réponses parfois multiples



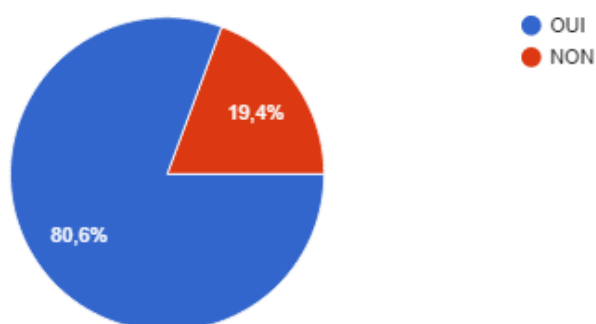
SONDAGE **Accueillir un enfant en situation de handicap dans sa classe**

3. Si vous avez déjà accueilli un (ou plusieurs) enfant-s en situation de handicap dans votre classe, comment qualifieriez-vous cette (ces) expérience-s ?



4. Connaissez-vous le rôle de l'enseignant référent handicap (ERH) de votre secteur ?

248 réponses

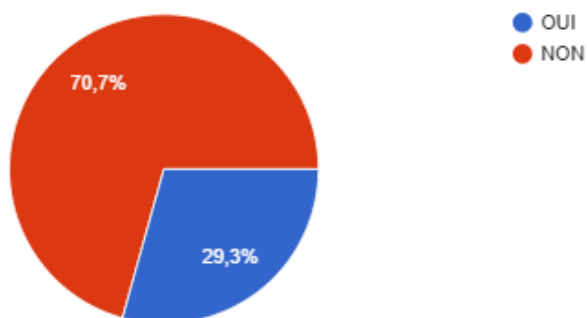


Étonnant ! Il y a encore 1 enseignant sur 5 qui ne connaît pas le rôle de l'ERH de sa circonscription.

SONDAGE Accueillir un enfant en situation de handicap dans sa classe

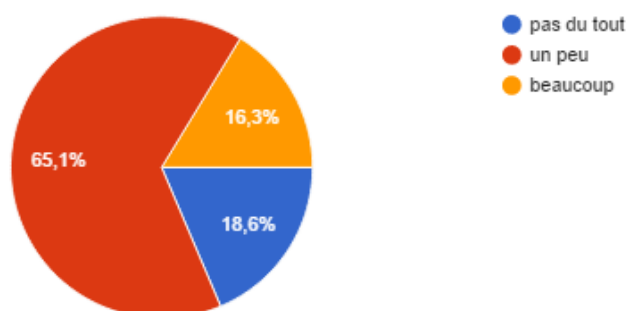
5. Avez-vous déjà bénéficié d'une formation de circonscription autour de l'accueil des élèves en situation de handicap ? (animation pédagogique)

249 réponses



6. Si oui, vous a-t-elle été utile ?

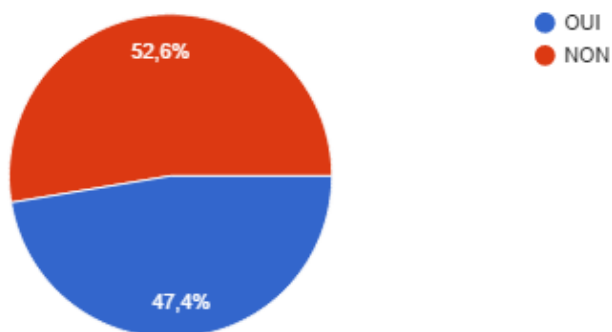
86 réponses



81,4 % positif

7. Avez-vous connaissance des stages du PAF autour de l'accueil des élèves en situation de handicap ?

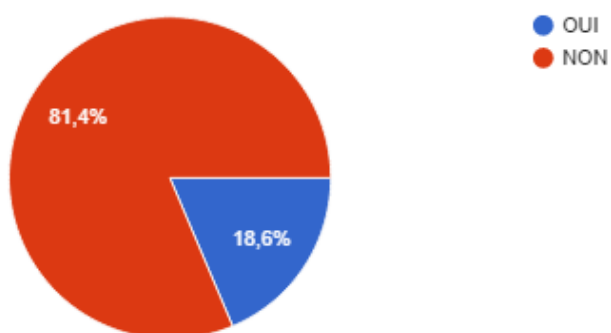
247 réponses



SONDAGE Accueillir un enfant en situation de handicap dans sa classe

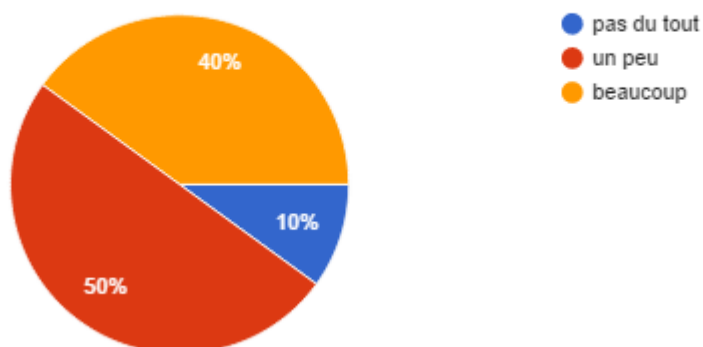
8. Avez-vous déjà bénéficié de formation(s) du PAF autour de l'accueil des élèves en situation de handicap ?

247 réponses



9. Si oui, cela vous a-t-il été utile ?

50 réponses

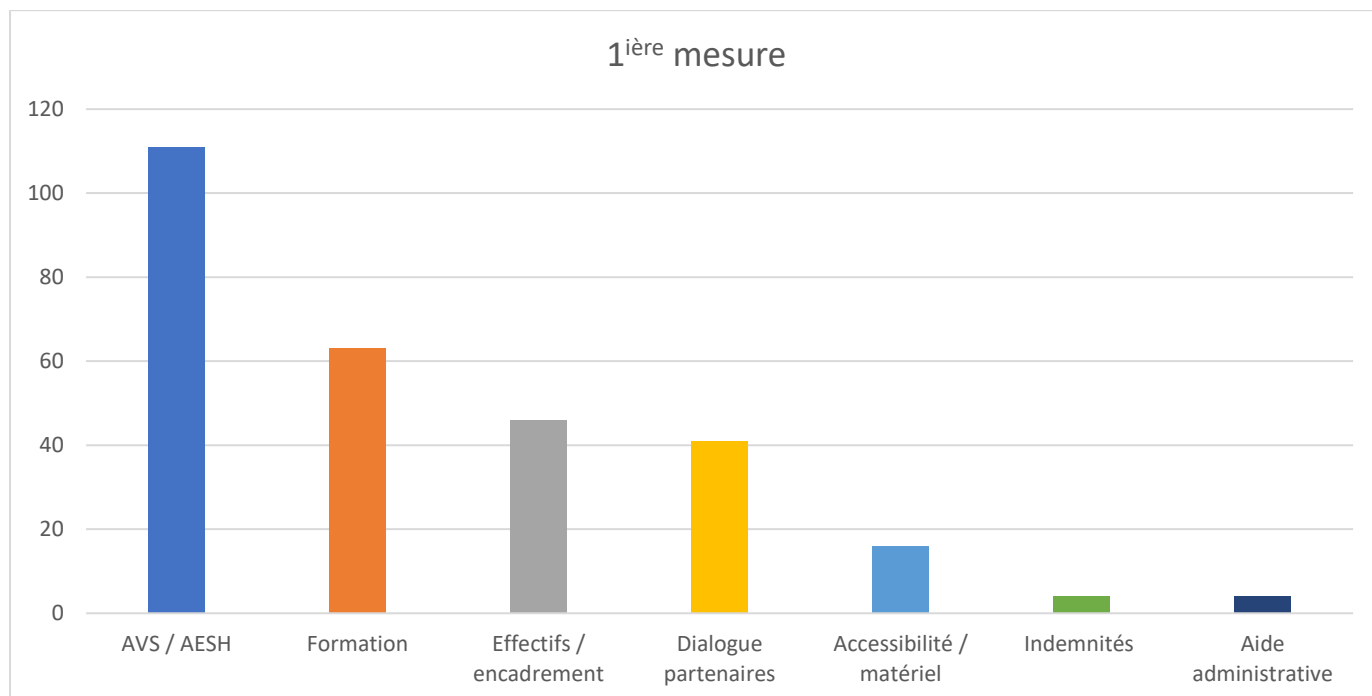


90 % positif

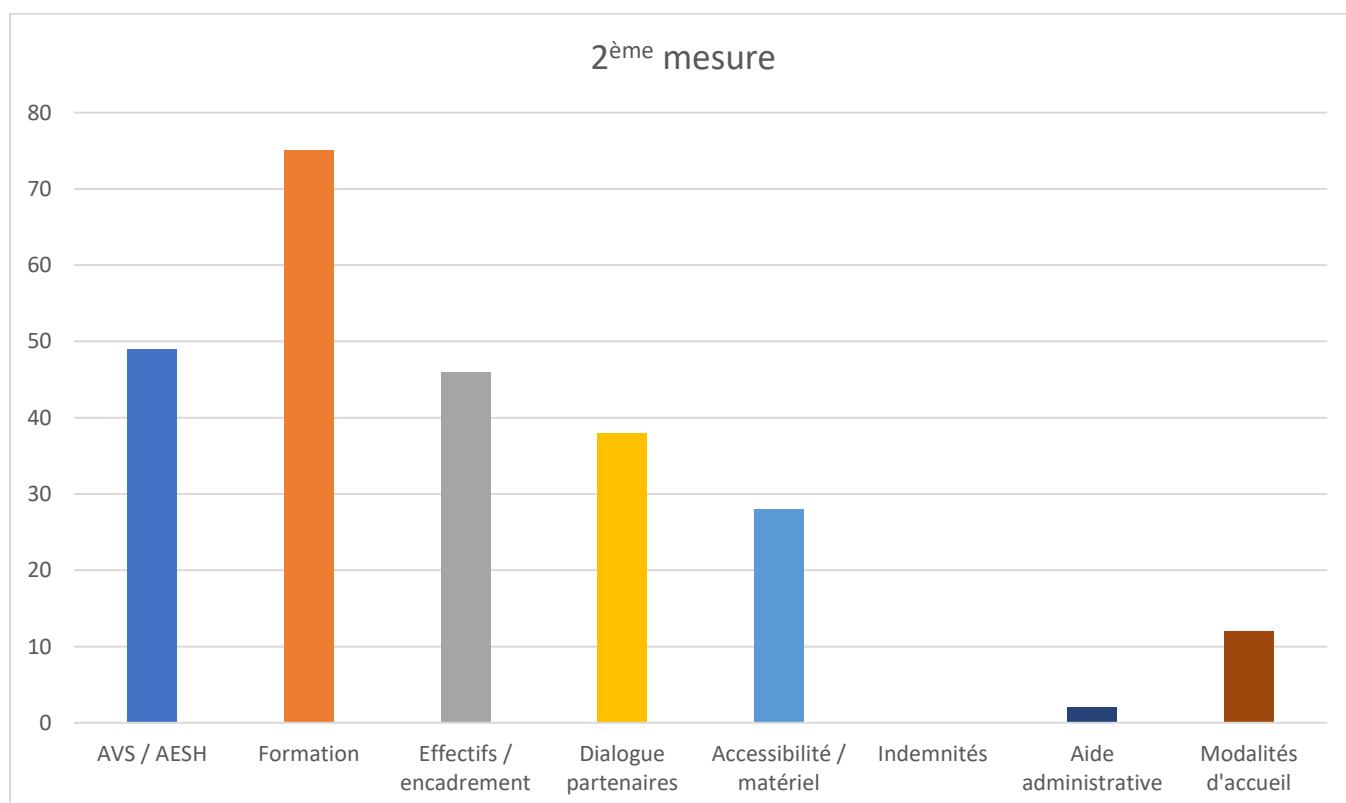
Pas d'ambiguïtés, les formations quand elles sont proposées au PAF (et se sont celles de la circonscriptions ASH) sont plébiscitées. Hélas, elles ne concernent que des publics ciblés et en nombre très faibles.

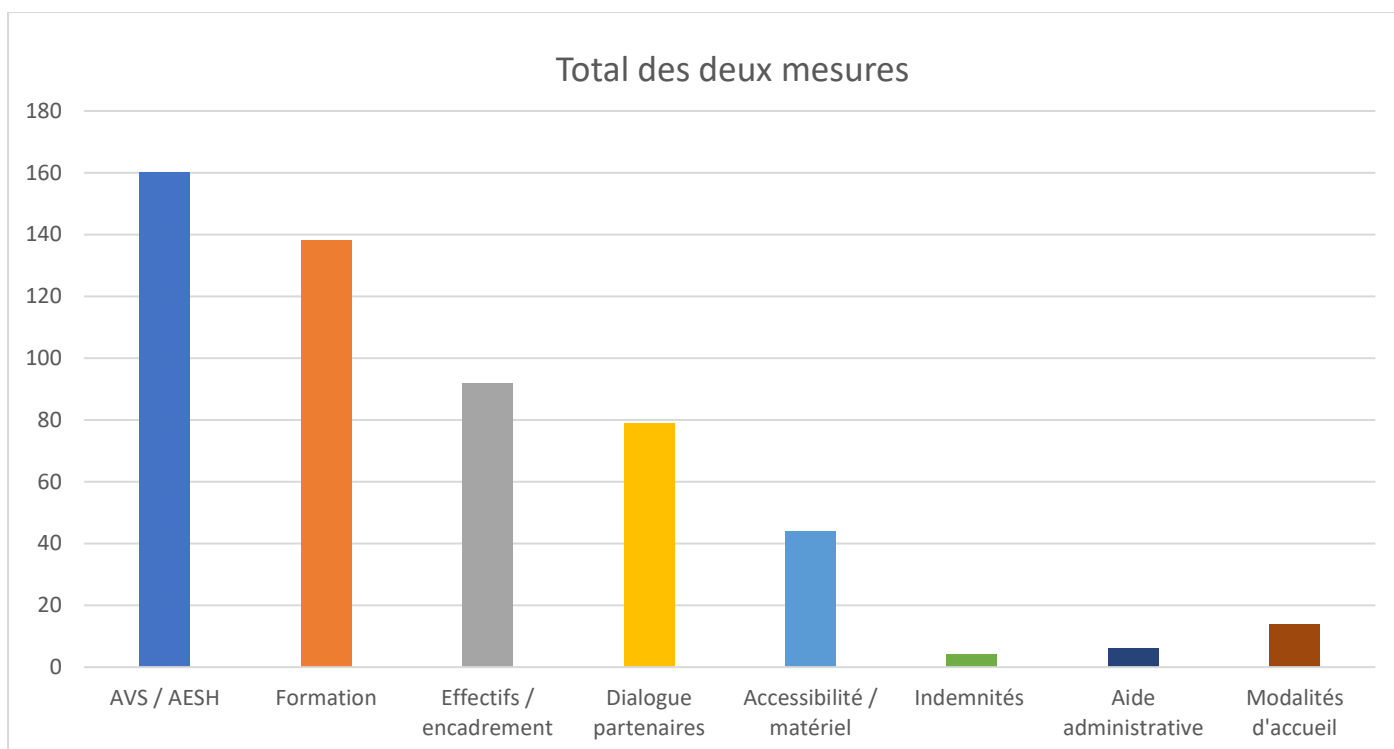
SONDAGE **Accueillir un enfant en situation de handicap dans sa classe**

10. Quelle est selon vous la première mesure à prendre pour favoriser l'accueil des élèves en situation de handicap dans les classes ?



11. Quelle est selon vous la deuxième mesure qui favoriserait l'accueil des élèves en situation de handicap dans les classes ?





236 réponses pour chacune de ces deux dernières propositions.

Ce que le SE-UNSA souhaite voir évoluer :

Les deux tiers des réponses évoquent les AVS/AESH. Leur déficit, leur formation, leur extrême utilité voire nécessité.

Avec 59 % de mention, la formation est un enjeu majeur **qui n'est pas relevé par l'Education nationale**. Pourtant, il en va de la qualité du Service Public, de la sérénité et de la crédibilité de ses agents et encore **plus de l'accueil et de l'inclusion des enfants handicapés**.

L'incapacité de l'Administration à prendre en compte la présence des élèves handicapés dans les effectifs des écoles est préoccupante. Si le besoin n'était pas criant, on pourrait penser que cela relève de la méconnaissance de la réalité du terrain. Qu'est-ce alors ? du mépris ?

Nos collègues sont souvent en difficulté face aux familles, aux professionnels de santé. La formation **professionnelle** permettrait sûrement de leur apprendre à se positionner comme des experts pédagogiques. Elle empêcherait sûrement des revendications mal positionnées, en particulier sur la demande de connaissance de la pathologie.

De même face aux demandes matérielles, les enseignants ne bénéficient pas de la formation et des informations nécessaires pour entamer des démarches voire des négociations.

ANNEXE

Quelques réponses marquantes qui sont le reflet du terrain mais n'engagent pas le SE-UNSA :

Sur la formation :

- Une vraie formation pour les enseignants accueillants (du type maîtres spécialisés) et pas seulement quelques heures !!
- Former les enseignants qui les accueillent dès le début de l'année en en tenant compte du trouble ou du handicap de l'enfant.
- Accompagnement de l'enseignant avant l'arrivée de l'enfant et prise en charge par une formation, réunion d'information pour l'équipe entière
- Former les enseignants et particulièrement en observant des pratiques
- Former l'enseignant à la gestion du handicap et ne pas le laisser trouver des solutions seul, en fouillant le net, en reprenant les notes des collègues.
- Former également au dialogue avec les parents, parfois plus difficile qu'avec d'autres, car ils sont anxieux et focalisés sur les difficultés de leur enfant. Ils ont parfois du mal à comprendre que dans une classe, il y a 25 autres enfants à faire progresser.
- Pour un handicap moteur, apprendre les postures pour soulever, déplacer l'enfant tout en se protégeant.
- Une formation initiale quant aux troubles de l'élève accueilli en début d'année puis en cours d'année pour échanges de pratiques (avec les AVS)
- Permettre aux enseignants concernés d'avoir une formation (la plupart du temps elles sont réservées aux psys, au RASED), mieux former les AVS
- Avoir une formation de qualité, et cela serait intéressant que les formations du PAF ne soient pas réservées à un public particulier...
- Etre mieux formés et informés sur les troubles dys-.
- Apprendre à gérer les cas de plus en plus fréquents d'enfants violents envers leurs camarades et envers les adultes.

Sur les effectifs, l'encadrement, les conditions d'accueil

- De vraies créations ou de réouvertures de classes ULIS ...
- Effectif plus réduit comme en Italie
- Un PE spécialisé qui intervient dans la classe quelques heures par semaine.
- Limiter les effectifs de la classe qui accueille un enfant handicapé
- Un élève en situation de handicap devrait en valoir 2 pour la carte scolaire.
- Des effectifs moins importants dans les classes accueillant un enfant handicapé. Comment s'occuper correctement d'un enfant en situation de handicap dans un CP de 28 élèves avec des élèves en grande difficulté ? (Expérience de 2016/2017...)
- Vérifier que le handicap est compatible avec une présence en classe et ne nuit pas aux autres enfants. Certains enfants handicapés ont été source d'enrichissement pour les autres, d'autres trop perturbateurs ont été source de fatigue, de perte de temps pour tous. Cela dépend du handicap et de l'enfant concerné.
- Évaluer au mieux les besoins des enfants pour qu'ils se sentent bien dans la classe, autant des handicapés que des bien portants.
- Je ne suis pas pour l'accueil des enfants autistes lourds car trop compliqué à gérer. Ou alors en **étant accompagné dans la classe par de vrai professionnel pas d'AVS**

SONDAGE **Accueillir un enfant en situation de handicap dans sa classe**

- Bien que l'école soit inclusive, ne surtout pas imposer cet accueil à des enseignants qui ne le veulent pas car cela engendre des tensions, des conflits famille-enseignant et parfois même un refus de l'enseignant de prendre en compte les besoins spécifiques de l'enfant handicapé accueilli ; et, de l'autre côté, soutenir les enseignants qui sont prêts à s'investir pour accueillir un enfant handicapé par des aides concrètes de la part des enseignants spécialisés et aussi une indemnité car, pour bien réussir cet accueil, accueillir un enfant handicapé demande du temps et un investissement professionnel supplémentaire pour mettre en place (voire créer) des adaptations pédagogiques pour cet enfant en concertation avec les professionnels de santé (temps pris sur le temps personnel évidemment)
- Garantir la qualité de l'accueil (qui n'est plus possible s'il y a plusieurs enfants en situation dans la même classe, s'il y a un cumul de difficultés - enfants primo arrivants, enfants en situation de handicap mais non pris en charge avec 1 seul adulte dans la classe)
- Prendre en compte les contraintes que cela occasionne pour les autres élèves. Ils ont aussi des droits. Il faut donc comptabiliser autrement le nombre d'élèves dans la classe, 30 élèves dont un ou plus élève en situation de handicap ce n'est pas tenable pour s'occuper de tous les élèves ;
- Tout dépend du handicap - une bonne socialisation de l'enfant est une condition nécessaire de réussite dans l'accueil et la gestion au quotidien
- Présentation du handicap aux autres enfants avec mise en place de tuteurs.
- Prévoir des effectifs très restreints pour la classe (15 à 18 enfants maximum). Avoir des locaux adaptés (notamment un lieu à part qui peut accueillir l'enfant en cas de crise).
- Un budget alloué pour l'achat de matériel
- Envisager une scolarisation partielle dans certains cas.
- Avoir les moyens de faire une pédagogie différenciée (ordi, rétroprojecteur, imprimante/scanner dans la classe, AVS mutualisée, photocopieuse couleur...)
- Il faudrait qu'en plus de l'AVS nous ayons dans l'école un maître spécialisé car l'AVS est là pour pallier à la gestion du matériel et l'aide aux apprentissages mais l'AVS n'est pas un éducateur spécialisé des troubles des apprentissages. Le maître de la classe quant à lui est un enseignant généraliste et ne peut pas être spécialiste des TOC, de l'autisme, des dys- ou autres. Avec 9 élèves qui relèvent de la MDPH, il y a de quoi assurer du travail pour un enseignant spécialisé.
- Limiter les possibilités des familles de refuser des mesures qui leur sont proposées, par exemple, refuser une place dans une classe spécialisée TDA pour scolariser l'élève dans l'école du secteur. Prendre en compte que si l'accueil est inscrit dans la loi, il faut aussi garantir le reste du groupe.
- Un élève a handicap a des besoins différents des autres élèves. L'enseignant est livré à lui-même, sans aide. Il faudra des moyens pour que l'accueil de cet élève puisse se faire dans les conditions respectueuses de chacun : l'élève handicapé, les autres élèves et l'enseignant. Où sont les AVS ? Les places pour les suivis spécifiques ? Où sont les membres du RASED ??? Quelle solitude !!!
- Laisser l'élève en handicap intégrer la classe qui correspond le mieux à son développement et non à son âge
- Ne pas vouloir à tout prix scolariser un enfant quel que soit son handicap, penser aux autres élèves pour qui l'intégration peut être difficile voire traumatisante
- L'école qui accueille l'enfant devrait pouvoir décider de moduler la scolarisation de l'enfant en fonction de sa situation et l'évolution de cette dernière.
- Mesurer la souffrance de l'enfant, des autres enfants, des adultes... si l'accueil est problématique et ne pas s'acharner à accueillir à tout prix.
- Prise de conscience que tous les handicaps ne sont pas scolarisables. Il n'y a pas uniquement de la socialisation même en maternelle
- Avoir un budget spécifique pour acheter du matériel adapté au handicap de l'élève et bénéficier de temps et/ou d'aide pour réaliser les préparations spécifiques nécessaires à l'adaptation de l'enseignement. Suivant le handicap de l'élève, ce temps de préparation peut être doublé.
- Pour certains ce n'est que du "gardiennage" en attendant qu'une place en institut se libère !!!

SONDAGE **Accueillir un enfant en situation de handicap dans sa classe**

- Avoir des locaux adaptés et une psychologue ou un référent qui nous aide à faire un point régulier sur les progrès de l'enfant.
- Un accompagnement des enseignants tout au long de l'année pour qu'ils puissent trouver des réponses aux questions qu'ils se posent et du soutien dans les moments de désarroi ou de remise en question de leurs compétences professionnelles.
- Se remettre en question régulièrement et être capable d'accepter le peu que l'on peut faire pour eux. Ne pas se laisser dépérir toute seule en se disant qu'on est nulle et qu'on n'est plus faite pour **ce métier qui change sans nous consulter...se dire que ce que l'on fait pour tous ces enfants, c'est déjà pas mal...on sème sans savoir ce que donnera la moisson !!**

Sur le partenariat

- Un réel travail en partenariat avec des professionnels
- Faciliter le dialogue avec des spécialistes pouvant nous donner des pistes de travail pour mieux accueillir et travailler avec ces enfants.
- Avoir accès à une "cellule de crise" où on peut demander aide, conseil, écoute... De meilleures et vraies relations entre tous les interlocuteurs pour se sentir moins seul...
- Un suivi et un échange très réguliers de tous les professionnels qui entourent l'enfant, des dispositions pédagogiques concertées et évaluées par tous.
- Davantage de discussion entre les professionnels et l'enseignante qui perd des mois à découvrir par elle-même les solutions, adaptations et mise à niveau à mettre en place !!!!

- La préparation en amont avec les parents
- Préparer l'arrivée de l'enfant (informer l'enseignant des troubles de l'élève pour permettre d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions). Ne pas attendre 2 mois avant de transmettre documents et informations utiles, améliorant la prise en charge de l'élève, permettant d'accompagner les autres élèves, et permettant à l'enseignant de se préparer lui-même.
- La communication avec les spécialistes en amont de la rentrée scolaire.
- Faire une réunion éducative le plus rapidement possible, chaque année pour faire le point sur ce qui a été mis en place et ce qui devra se faire.
- Élaborer un PPS en équipe plurielle en amont de l'accueil

- Recevoir la famille, prendre le temps de se connaître, l'accueillir comme un autre élève, tous les élèves ont leur particularité, organiser des temps de parole en classe pour parler et accepter les différences des autres...
- Prendre contact avec les parents et les professionnels qui entourent l'enfant pour apprendre à connaître ses besoins
- **Recevoir les informations précises quant au handicap de l'enfant.**
- Prise de conscience de la réalité d'une classe par les partenaires extérieurs et d'une réelle coopération
- Prendre réellement en compte ses besoins et la réalité du contexte classe pour que cet accueil soit **effectivement un enrichissement pour tous. L'inclusion à tout prix, n'a pas toujours du sens.**
- Avoir un réel travail de collaboration avec les différents suivis de l'enfant et des réponses sur le handicap

- Un accompagnement par un enseignant spécialisé pour superviser et organiser les enseignements
- Être plus soutenu, être mieux encadré et conseillé, avoir une ERH plus disponible
- Détailler les protocoles et le Plan personnalisé pour étayer les gestes professionnels à adopter face à chaque situation rencontrée anticipé au mieux cela reste encore trop flou, former des groupes de paroles pour entendre les souffrances de certains collègues face à ces situations, que le référent handicap soit force de proposition en termes de réponses pédagogiques face aux différentes

SONDAGE **Accueillir un enfant en situation de handicap dans sa classe**

situations d'handicap pourquoi pas un partenariat avec les collègues exerçant en ULIS école et ou collège. Un système de tutorat on est trop seul.

- Banque d'image disponible comme outil de travail (pour communication avec un enfant autiste) au lieu que chaque enseignant achète personnellement le même fichier que tous les autres.
- Mettre en place un dispositif qui permette de l'intégrer au mieux à la classe 1) Avoir du temps à disposition de manière à 2) pouvoir mettre en place de réels échanges honnêtes et réguliers avec partenaires PIJ, médecins, psychologues, autres...ce qui permettra à l'enseignant de mieux comprendre les difficultés de l'élève et comment mieux les gérer dans le groupe classe.

Sur les AVS/AESH

- Avoir une AVS
- Un(e) AVS formé(e), qualifié(e) et en CDI par enfant
- Une AVS en poste dès le début de l'année
- Que l'AVS soit embauchée réellement quand il y a notification.
- **Que l'AVS soit nommée dès que la MdpH a rendu son avis favorable et qu'on n'attende pas la rentrée suivante pour que l'AVS arrive ...si elle arrive !!!**
- Couvrir les besoins en AVS serait un début, mais juste un début.

- Que derrière chaque élève en situation de handicap nous ayons une AVS comme il se doit, cela n'est pas toujours le cas et cela oblige l'équipe éducative à faire du bricolage avec l'équipe AVS en poste à l'école pour que chacun des élèves répertoriés MDPH puisse au moins une fois dans la semaine être accompagné dans ses apprentissages.
- Disposer d'une AVS en classe qui pourrait s'occuper de la gestion des crises.
- La présence d'un AVS rapidement pour ne pas se retrouver seul avec un élève en situation de handicap et 28 autres élèves...
- Avoir les outils et l'AVS présent le temps de présence de l'enfant.
- **Que l'AVS soit là tous les jours ou l'enfant est présent**
Concilier obligatoirement jour de présence de l'enfant, jour où l'AVS est là. C'est à dire en concertation avec les demi-journées en soins extérieurs
- AVS formée au mode de communication de l'élève.
- Pérenniser les AVS et les professionnaliser (formation, salaire, évolution de carrière) ; reconnaître aussi le travail engagé, en classe, en réunions, en concertations, ... en le considérant comme une spécialisation (éventuellement temporaire) donnant droit à une rémunération.
- **Du temps pour remplir les dossiers, se concerter avec l'AVS.**